

M. HAGGART : Pour ce qui regarde la question soulevée par l'honorable préopinant, j'ai correspondu avec la compagnie du chemin de fer. Comme il le dit, le "Manitoba et Nord-Ouest" expédie maintenant un train à Winnipeg, et ce train part une heure avant que le train du chemin de fer canadien du Pacifique parte, lui-même, pour Portage-la-Prairie. D'où il suit que les malles seraient retardées de 23 heures, si elles étaient expédiées par le chemin de fer canadien du Pacifique et puis par le "Manitoba et Nord-Ouest."

Mais ne perdez pas de vue que l'emploi d'un train supplémentaire pour voyager de Winnipeg au Portage-la-Prairie, coûte \$1,800 par année, ce qui est beaucoup plus que le revenu de la poste, dans la région desservie par le "Manitoba et Nord-Ouest". Le ministre des postes est, cependant, en voie de faire des arrangements qui assureront le transport des malles par le train que je viens de mentionner.

Autre somme requise pour les arpentages, l'examen des rapports d'arpentages, l'impression des plans, etc.... \$30,000

M. DEWDNEY : Lorsque l'item pour cet ouvrage a été mis devant la chambre, avec les premières estimations, l'heure était avancée et il a été adopté sans explication. La somme demandée dans les premières estimations est de \$95,000 ; mais, après examen, j'ai constaté que nous aurions réellement besoin de \$125,000 pour faire face à nos engagements et continuer, jusqu'à la fin du prochain exercice financier, les arpentages projetés.

Les opérations des arpenteurs dépendent beaucoup des saisons, c'est-à-dire de la date à laquelle elles sont commencées le printemps, et aussi de la date à laquelle elles sont suspendues à l'automne.

Nos arpenteurs n'ont pu, l'année dernière, commencer que très tard à travailler, ce qui a augmenté considérablement leurs dépenses. J'ai demandé le présent crédit, afin d'avoir à notre disposition un certain montant de plus que les estimations de l'année dernière, lequel nous permettra de faire face à nos dépenses jusqu'au 30 juin.

Nous nous proposons de continuer, l'année prochaine, les arpentages par division et subdivision dans la zone du chemin de fer, traversant la Colombie-Anglaise, et nous estimons que ces arpentages coûteront \$18,000.

Le mesurage ou tracé des townships, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, coûtera \$35,000 ; les contrats d'arpentages, par subdivision, l'examen et la correction des arpentages coûteront \$10,200.

Je me propose aussi d'envoyer un parti d'arpenteurs dans la région de la Baie James, et de tirer une ligne à partir du lac Témiscamingue jusqu'à la baie James. Nous ne connaissons pas encore le point précis où cette ligne aboutira. Il est nécessaire de tirer cette ligne, vu les négociations entamées relativement à la frontière entre Ontario et la province de Québec, et il est en même temps nécessaire d'obtenir des informations sur la Baie James.

Le bureau central estime que la somme de \$21,000 sera requise pour arpentages ; que les impressions coûteront \$3,900 et que diverses autres dépenses s'éleveront à \$5,400.

M. WATSON : Dans quelle partie du Manitoba, ces arpentages seront-ils faits ?

M. DEWDNEY : Je me propose d'envoyer deux partis d'arpenteurs dans le district du lac Dauphin, M. WATSON.

où la colonisation est en voie de progrès. Je crois que deux ou trois townships seulement ont été subdivisés, et je voudrais envoyer immédiatement dans cet endroit deux partis d'arpenteurs pour empêcher qu'il y eût conflit entre les colons.

M. WATSON : Je suis heureux de voir que l'honorable ministre soit prêt à envoyer des arpenteurs dans le district du lac Dauphin, parce que les terres sont maintenant en grande demande à cet endroit, où il arrive de nouveaux colons tous les jours. A moins que des arpenteurs ne soient envoyés là, bientôt, les colons se choisiraient des terres sans avoir leur titre, et ce sera une cause d'embarras.

Somme requise pour faire face à des dépenses auxquelles il n'a pas été pourvu pour l'exercice de 1888-89, ainsi qu'il ressort du rapport de l'auditeur-général page D-64..... \$555,609.80

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans quelle partie du service, les estimations de l'honorable ministre se sont-elles trouvées insuffisantes ? J'observe que le total des estimations n'a pas été excédé ; mais il est évident que la somme de \$104,000 a été dépensée dans d'autres branches du service en sus des estimations.

M. DEWDNEY : J'ai fait préparer un état que j'ai oublié dans mon bureau. Je crois que cette somme représente ce qui a été dépensé par le département des affaires des Sauvages, à même le fonds consolidé affecté aux Sauvages, mais en sus des crédits votés depuis dix ou douze ans.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Devons-nous comprendre que cette dépense de \$104,000 n'a pas été faite, l'année dernière ; mais que cette somme se compose de dépenses accumulées depuis un certain nombre d'années.

M. DEWDNEY : C'est une accumulation de dépenses faites depuis un certain nombre d'années.

M. MULOCK : S'il en est ainsi, c'est un état de choses inexcusable, parce que cela voudrait dire que des sommes considérables ont été dépensées sans l'autorisation du parlement.

M. DEWDNEY : Je croyais que l'état fourni, l'année dernière, était exact ; mais je constate que je me suis trompé.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : L'honorable ministre déposera-t-il un état détaillé devant la chambre ?

M. DEWDNEY : Oui.

La succession de feu major R. S. King, de la batterie de campagne de Welland.—Loyer d'une bâtisse pour emmagasiner les canons, etc., de la batterie, depuis 1862 jusqu'à 1883, 22 ans, à \$100 par année.....	2,200 00
Transport des munitions, provisions, équipements et armes de la batterie (O.C., 6 janvier 1890.).....	102 53

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelles sont les raisons de ce crédit ? Comment se fait-il que le ministre de la milice ait pu laisser un loyer s'accumuler ainsi pendant vingt-deux ans, et qu'il demande maintenant un crédit couvrant tout le montant dû ?

Sir ADOLPHE CARON : Le mémoire que j'ai à communiquer à la chambre se lit comme suit : "De 1862 à 1883, le major King a fourni une bâtisse convenable, à Port Robinson, au gouvernement qui